

Les enjeux de la formation au permis B



Les différentes catégories :

- Permis B : 4 véhicules PEUGEOT 208 (Boîte manuelle)
- Permis B : 2 véhicules PEUGEOT 208 (Boîte automatique)

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?
2. L'importance du livret d'apprentissage
3. Quel programme de formation?
4. Les conditions de passages de l'examen
5. Comme se déroule l'examen?
6. La notation à l'examen pratique
7. Les modalités d'accompagnement

1-Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Il y a déjà de nombreuses années que l'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour gagner en autonomie vis à vis des études, du travail ou des loisirs. Elle relève d'une obligation souvent liée à l'absence de moyens de transports alternatifs dès lors que l'on s'éloigne des zones urbaines. De fait, rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation.

Les accidents de la route ne doivent pas être liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2- L'importance du livret d'apprentissage?

Il est, avec votre attestation d'inscription au permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les différentes compétences à travailler et à valider par des approches différencierées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez. Il peut contenir un certain nombre d'annotations que vous aurez trouvé utile de porter sous forme de mémo au cours de votre formation ou encore se faire l'outil d'une auto-évaluation.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3 - Quel programme de formation?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. C'est le savoir devenir.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4 - Condition de passage

Passage de l'épreuve théorique

Après de la création de votre compte ANTS et à partir de l'inscription à l'auto-école, il y a un délai de 24h pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour même. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Le jour de l'épreuve, il faut se munir d'une pièce d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur s'il s'agit d'une formule de B traditionnelle ou 13h de conduite minimum s'il s'agit d'une catégorie BEA. Vous devez aussi avoir atteint un niveau d'autonomie suffisant.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives

Au-delà des 5 ans et/ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable.

Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est le lieu où se situe votre auto-école qui détermine le centre d'examen où vous serez évalué. Lorsque vous avez atteint le niveau requis pour vous présenter à l'examen, vous pouvez être inscrit par le biais du site **rendez-vous permis**. Vous recevez par email la convocation à votre épreuve du permis de conduire vous rappelant l'heure, le jour et le lieu de votre examen. Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

5- Comment se déroule l'examen?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire et vous donne quelques consignes avant départ :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

6. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen. BIEN SÛR IL EXISTE DES ERREURS ÉLIMINATOIRES.

Cependant certains points sont très faciles à obtenir. Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points, la courtoisie au volant 1 points bonus et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné). Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.

Il y aura aussi une manœuvre.

Attention, en cas d'échec, le nombre de points obtenus déterminera une durée variable d'attente avant une nouvelle présentation. Le nombre de points le plus faible pouvant repousser significativement l'épreuve suivante.

7. Les modalités d'accompagnement à l'examen

Le jour de l'épreuve théorique ou pratique, il faut se munir d'une pièce d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.

Une convocation est envoyée par mail quelques jours avant la date de l'examen pour préciser la date, l'heure et le lieu de l'épreuve..

Le jour de l'examen pratique, l'élève doit se rendre au lieu mentionné dans sa convocation par ses propres moyens, un moniteur sera présent avec l'élève dans le véhicule durant toute la durée de l'épreuve.

Aucun retard n'est toléré, une tenue et un comportement correct est exigé durant toute la durée de l'épreuve.

Pour l'examen théorique, vous êtes attendu à l'heure et au lieu du créneau réservé, aucun retard n'est toléré. L'épreuve est individuelle et dure 1 heure,
chaque centre d'examen possède leur propre organisation.

Pour l'examen théorique, l'élève doit se rendre par ses propres moyens au centre d'examen.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : 06/08/2015
L'expert(e) : MOUBTAKIR
Codes spécifiques :
01

Candidat
Nom : MULLER
Prénom(s) : THÉO FRANCOIS
NEPH : 130668200806
Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque
	E	0	1	2	3	
Connaitre et maîtriser son véhicule						
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord				X		
Effectuer des vérifications du véhicule					X	
Connaitre et utiliser les commandes	X			X		
Appréhender la route						
Prendre l'information	X			X		
Adapter son allure aux circonstances	X		X			
Appliquer la réglementation	X			X		
Partager la route avec les autres usagers						
Communiquer avec les autres usagers	X			X		
Partager la chaussée	X				X	0,5
Maintenir les espaces de sécurité	X			X		0,5
Sous-totaux		1	10	9	0,5	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement		0				
Courtoisie		0				
Total général		22				

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE (2)
(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)	
(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical	